

Le trois octobre 1731 a pres la publication
 de trois bans faites par trois dimanches
 consécutifs entre jacques Paudelier fils
 de pierre et Catherine de ponne de la
 paroisse de Dehem et Marie Pherepe
 pichon fille de Gilles et etoelle Lemicy
 de ceste paroisse n'ayant reconnu aucun
 empêchement a leur pretendu mariage
 j'asigné Curé de Riezernes les
 ay conjoints et lie dans le sacre lieu
 de mariage en presence de Jacques
 et Andre pichon, Vincent Duchette
 Jeanne Elisabeth Cellier et Marie Bernine
 Duchette Jacques et Andre Vincent et
 Elisabeth tout signez avec moy les autres
 ayant de dare ne le scavoir au yoyez
 leurs marques ordinaires
 en archive de Jacques + sandelin
 en archive de Marie Pherepe + pichon
 Jacques et pichon
 Jeanne - Isabelle - Cellier
 en archive de Marie Bernine Duchette et
 Elisabeth

M.1731.10.30

le 30 doctobre 1731 apres les publication
de trois bans faites par trois dimanches
consecutifs entre jacques Candelier fils
de pierre et Catherine delpouve de la
parroisse de Dehem et Marie Therese
pichon fille de Gilles et Noelle leWicq
de ceste parroisse nayant reconnu aucun
empeschement a leur prestendu mariage
je soussigne cure de wizernes les
ay conjoins et lie dans le sacre lien
de mariage en presence de jacques
Andre pichon, vincent huchette,
jenne elisabeth Tellier et Marie bertine
huchette jacques Andre vincent et
elisabeth ont signes avec moy les autres
ayant declare ne le scavoir on poses
leurs marcques ordinaire

Marcque de jacques + candelier

Marcque de Marie Therese + pichon

jacques . A . pichon

vincent hucette

jeanne Isabelle thelier

marie bertine hucette J leCh.....